

tion en Cour, il feroit parvenir leur Mémoire au Roi. Sur quoi les Etats ont prié ce Seigneur de l'envoyer par un Courier extraordinaire. Il mérite d'être rapporté, quand ce ne feroit que pour les termes dans lesquels il est conçu. Le voici.

SIRE. Les assemblées des Trois Etats de votre Province de Bretagne sont destinées à donner des preuves de zèle & d'amour à Votre Majesté, & à recevoir d'Elle des témoignages de sa bonté paternelle : ce sont les liens réciproques du Monarque qui chérit son Peuple, & du Peuple dont il est adoré. Fidèles au premier, nous devons compter sur le second avec une pleine confiance. L'un a sa source inalterable dans nos cœurs; l'autre dans votre ame Royale, qui aime à faire le bonheur de ses Sujets.

Qu'il est consolant, SIRE, d'être persuadé que Votre Majesté aime à faire des heureux ! Mais cette persuasion ne serviroit-elle aujourd'hui qu'à rendre plus sensibles des malheurs persévérans, faciles à effacer d'un seul mot que votre bouche se refuse à prononcer ? Nos peines sont connues, & ne reçoivent point de soulagement ; nous les avons exposées, & nous n'avons point de réponse. Serons-nous perpétuellement abandonnés à la douleur profonde causée par les disgrâces continuës de quatre Magistrats de votre Parlement ?

Nos très-humbles instances ne rappelleront point à Votre Majesté les Représentations faites par tous les Corps du Royaume qui, touchés du sort de vos Procureurs-Généraux, ont parlé le langage des Loix, ont invoqué les principes de l'ordre & de la sûreté publique, ont fait entendre la voix de l'honneur & de l'innocence, les cris de l'humanité & de la justice.

Nous ne répéterons pas, SIRE, qu'une restitution complète d'estime & de confiance est un droit acquis à la vertu reconnu : que sous l'Empire des Rois les plus justes, l'autorité peut être surprise; mais qu'aussitôt qu'elle s'en aperçoit, & qu'elle se fait un devoir de l'attester à l'Univers entier, elle doit au même instant protection, justice, bienveillance,